



## Annulation acte de vente authentique

-----  
Par jorys

Bonjour, nous avons acheter un terrain avec ma compagne cette été. Signature de l'acte authentique le 18 aout.

le permis était déposé , maison implanter en limite de propriété, en se basant sur le cadastre, comme demandé par la mairie., validé, tout allait bien.

Nous avons vu la vendeuse entre janvier et aout 2 fois, avons parler l'équivalent d'une heure. c'était la premiere fois qu'elle vendais un terrain, pour nous aussi.

Nous somme passé a coté de beaucoup de question, réponse, mais également papier

fin aout, je contact un geometre, surprise, la parcelle voisine, le propriétaire est mort il y a presque 30 ans.. bornage par recours juridique, se qu'y nous emmène a très loin dans le temp . chose qui avais été vu avec la vendeuse, le temp, c'est la seule chose que nous n'avons pas

aujourd'hui, 09 septembre, nous nous somme retrouvé sur la parcelle. face a nos erreur et méconnaissance, elle est d'accord pour procéder a une annulation de l'acte authentique, a condition de ne pas perdre d'argent, se que je trouve normal

en regardant sur le net, j'ai vu que l'on pouvait faire une annulation pour dol, mais n'y comprend trop rien dans tout ses termes. Et de bonne foie, je ne voudrais pas qu'elle se retrouve acriminé de je ne sait quoi

demain matin, je contact le notaire, afin d'avoir un rendez vous, et étudié la possibilité, j'ai peur qu'il nous dirige vers une vente, ou revente, laissant de coté différent moyens qu'y aurais peut nous y faire parvenir, sans déboursé de nouveau frais.

bien que simplement verbal, cela tend a se resoudre a l'amiable. Y aurait il certains moyens pour que chacun récupere son bien, sans y laisser trop de plume :s

en vous remerciant par avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonsoir,

Il faut continuer à la suite :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/terrain/terrain-sans-maitre-et-commune-t29068.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/terrain/terrain-sans-maitre-et-commune-t29068.html[/url]

inutile de tout répéter.

Pour annuler une vente pour dol, il faut consulter un avocat.

Il vous expliquera tout.

-----  
Par jorys

désolé, je pensait bien faire en placant cette question dans cette rubrique.